VILLE D'AUBANGE



AVIS

Le Collège communal d'Aubange procède au recrutement de candidats afin de renouveler le Conseil Consultatif des Aînés.

Celui-ci a pour mandat de faire connaitre, comprendre et prendre en compte les préoccupations, aspirations et droits des aînés résidant dans la Commune d'Aubange, en vue d'améliorer leur qualité de vie.

Ce Conseil doit être composé de plus ou moins 15 membres âgés de 60 ans au moins, siégeant à titre personnel et/ou représentant l'éventail des associations actives sur le territoire communal.

Les candidatures doivent être adressées par pli recommandé à Monsieur le Bourgmestre de la Commune d'Aubange, rue Haute n°22 à 6791 ATHUS pour le 31 mars 2019.

La nomination des nouveaux membres sera approuvée par le Conseil communal lors de sa séance du 20 mai 2019.

Aubange, le 19 février 2019.

Par le Collège : Le Directeur général,

ANTONACCI Tomaso

Le Bourgmestre,

DONDELINGER Jean-Paul